



CONSEIL MUNICIPAL n°37
Procès-verbal de la réunion du
Jeudi 5 mars 2020

Le jeudi 5 mars 2020 à 19 heures, le Conseil municipal de Longny les Villages s'est réuni en séance publique à la Salle des fêtes de Longny au Perche sur convocation du Maire adressée par mail le mercredi 26 février 2020.

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du PV de la réunion du 23 janvier 2020
Compte rendu par le Maire des délégations reçues du Conseil

- 1 - Budgets 2020
- 2 - Taux des impôts locaux
- 3 - Subventions aux associations

- 4 - Attribution des marchés Couvertures
- 5 - Avenant au contrat de M. Monhée pour la couverture de l'Hôtel de ville
- 6 - Attribution du marché Espaces verts
- 7 - Avenants relatifs aux travaux de l'église de Malétable
- 8 - Avenant relatif aux travaux rue de l'abbé Brionne

- 9 - Demande de subventions drapeau 14.18 de Longny
- 10 - Demande de subventions pour la restauration des bancs clos de l'église de La lande
- 11 - Demande de subventions pour le relevage de l'orgue de l'église de longny (sous réserve)

- 12 - Adhésion au réseau Églises ouvertes
- 13- Frais annexes de formation du personnel

Questions diverses
Questions orales

La feuille de présence émargée par les membres du Conseil présente les résultats suivants :

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Nombre de Conseillers présents : 41

Nombre de Conseillers ayant donné Pouvoir : 7

La séance est présidée par Christian BAILLIF, Maire.

Participaient également à la réunion monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier public de Mortagne au Perche ainsi que Mme Evelyne PARIS et Mme Séverine HUET.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer. Sur sa proposition, Jean-Claude DURET est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du PV de la réunion du 23 janvier 2020

Le projet de procès-verbal de la séance du 23 janvier a été diffusé électroniquement le mercredi 29 janvier 2020.

Aucune observation n'a été enregistrée depuis cette date.

Aucune observation n'étant formulée en séance, le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu par le Maire des délégations reçues du Conseil

- En exécution des décisions du Conseil municipal
 - Notification du marché subséquent 1 de la piscine pour les études
 - Demandes de subventions pour la piscine et pour la boucherie
 - Signature des conventions avec la Fondation du patrimoine pour l'église de St Victor et pour l'Hôtel de ville
 - Signature de la convention avec la CCI pour le restaurant de Longny
 - Signature de l'avenant de prolongation de délai d'études pour l'église de Longny
 - Acquisition du tracteur et de la desherbeuse

- Dans le cadre de sa délégation générale
 - Signature du devis diagnostic Amiante/plomb pour la boucherie
 - Licence contrat maintenance SISTEC (logiciel cimetièrre)
 - Prolongation longue maladie de Monsieur CHANTEPIE
 - MDC Paysage, remplacement et pose de x bois route de Monceaux 940,00 HT soit 1 128,00 TTC
 - Signature devis Bodet pour remplacement centrale de commande cloches et horlogerie à Neuilly sur Eure 1 587,00 HT soit 1 904,40 TTC

1 - Budgets 2020

Le maire indique que les membres du conseil ont reçu à leur entrée en séance une copie des budgets qui vont être examinés.

IL donne ensuite la parole à Jean-Claude DURET pour la présentation des différents budgets.

On trouvera en annexe 1 au présent PV la note retraçant les principaux commentaires de Jean-Claude DURET sur 4 budgets examinés par le Conseil, le 5^{ème} étant commenté par M. BRILHAULT.

1.1 Budget commune 2020

Après la présentation de M. DURET, Mme ENCELIN demande pourquoi l'opération 94 Piscine comporte uniquement 100 000 € de subvention alors qu'il semblerait que la commune ait obtenu davantage. Le Maire précise qu'en effet nous avons eu connaissance en fin de semaine dernière de la subvention accordée par le Conseil départemental, que cette dernière est de 150 000 € alors que nous n'avions prudemment envisagé que 20 000 dans les plans de financement antérieurs. Une DM intégrera ultérieurement le montant réel des subventions obtenues si le projet est conduit à son terme par la prochaine municipalité.

Concernant l'opération 96, le Maire précise que le projet d'affermage de la gestion de l'assainissement par la CdC nécessite de clore le terrain de la station d'épuration de Neuilly et de modifier l'organisation du local technique qui s'y trouve inséré.

Mme HUET indique que les opérations d'ordre patrimonial dont le montant est important mais sans effet sur l'équilibre du budget concernent d'une part la clôture des opérations relatives à l'achat groupé de véhicules électriques et d'autre part l'intégration de frais d'études qui étaient suspendus à la réalisation effective de travaux. Cette intégration a notamment pour effet de pouvoir actionner le FCTVA concernant ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif Commune 2020 arrêté comme suit :

Section Fonctionnement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	784 200,00	013	Atténuation de charges	30 000,00
012	Charges de personnel	920 500,00	070	Produits des services etc	54 500,00
014	Atténuation de produits	144 000,00	73	Impôts et taxes	690 000,00
65	Autres charges	212 309,00	74	Dotations	1 362 500,00
66	Charges financières	31 000,00	75	Autres produits	85 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	76	Produits financiers	500,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00	77	Produits exceptionnels	2 500,00
042	amortissements	15 000,00			
	TOTAL	2 149 509,00		TOTAL	2 225 500,00
	Virement à la sect Investissement	652 074,00		Excédent reporté	1 010 608,00
		2 801 583,00			3 236 108,00

Section Investissement

	Dépenses			Recettes	
	Opérations	3 528 500,00		Emprunt	677 400,00
204	Participations, Fonds de concours	362 900,00	27638	Avances	67 000,00
274	Avances	10 000,00	10222	FCTVA	693 400,00
1641	Annuités d'emprunt	84 000,00		Subventions	1 059 935,00
165	Cautions	2 000,00		Vente chemin	15 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		Vente matériels	16 000,00
	TOTAL	4 037 400,00		Vente ateliers	45 000,00
041	OP patrimoniales	184 990,00		TOTAL	2 573 735,00
				OP d'ordre entre sections	15 000,00
			040	OP patrimoniales	184 990,00
			041	Reprise excédent 2019	796 591,00
				Virement sect Fonctionnement	652 074,00
	TOTAL	4 222 390,00	021	TOTAL	4 222 390,00

Le Conseil décide que le budget 2020 de la section Fonctionnement est adoptée « au chapitre » et celui de la section Investissement « à l'opération ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Nota : Monsieur DUJARDIN est entré en séance à 19 h 35 au cours de l'examen du budget général de la commune, portant le nombre de Conseillers et Conseillères présents en séance à 42.

Monsieur JOUSSELIN et M. MAHEUX sont entrés en séance à 19 h 50 et 19 h 55. Ils ont pu participer à l'examen du budget de la Station service et des points suivants de l'ordre du jour.

Le nombre de Conseillers et de Conseillères présents en séance jusqu'au terme de la séance est de 44.

1.2 Station service de Neuilly 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif STATION SERVICE 2020 comme suit :

Fonctionnement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
	Reprise stock initial	20 176,00		Vente de carburants	614 301,00
	Achat de carburants	579 821,00		Amortissement des subventions	6 300,00
	Charges à caractère général	14 500,00		Constatation du stock final	40 000,00
	Impôt foncier	700,00			
	Amortissement des installations	10 000,00			
	Dépenses imprévues	15 000,00			
	TOTAL	640 197,00			
	Reprise du déficit 2019	20 404,00			
	TOTAL	660 601,00		TOTAL	660 601,00

Section Investissement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
	Emprunts	7 346,00		Amortissements des installations	10 000,00
	Emprunts	40 000,00		Annulation du stock final 2019	20 176,00
	Amortissement des subventions	6 300,00		Excédent reporté 2019	95 598,00
	Constatation stock final	40 000,00		TOTAL	125 774,00
	TOTAL	93 646,00			

Cette délibération est adoptée par 50 voix et 1 abstention.

1.3 Boucherie de Neuilly 2020

Après la présentation de M. DURET, M. BRILHAULT fait observer qu'une délibération d'affectation des résultats 2019 a été prise par le Conseil municipal du 23 janvier 2020 mais n'a pas été intégrée dans le projet présenté et entre les mains des membres du conseil.

Il demande donc que l'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 8 314.70 € soit affecté à l'apurement partiel du déficit d'investissement qui se trouvera ramené à 4 249 €.

Après en avoir délibéré et pris en compte la remarque de monsieur le Trésorier, le Conseil municipal approuve le budget primitif Boucherie 2020 arrêté comme suit :

Section Fonctionnement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
11	Charges à caractère général	500,00	74	Participation de la commune	2 500,00
	Impôt foncier	350,00	75	Loyers	5 900,00
66	Frais financiers	1 998,00		Reprise excédent 2019	4 249,00
42	OP Amortissement	3 500,00			
23	Virt à la sect Investissement	6 301,00			
	TOTAL	12 649,00		TOTAL	12 649,00

Section Investissement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
21	Immobilisations	5 000,00	40	OP amortissements	3 500,00
16	Emprunts	4 800,00	21	Virement de la sect Fonctionnement	6 301,00
001	Déficit antérieur	8 315,00	1068	Excédents capitalisés	8 314,00
	TOTAL	18 115,00		TOTAL	18 115,00

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1.4 Restaurant de Longny 2020

Après la présentation de M. DURET, M. BRILHAULT observe que le Conseil municipal du 23 janvier a omis de délibérer sur l'affectation des résultats 2019 qui présentaient un excédent de fonctionnement de 3 480.85 € et un déficit d'investissement de 7 339.25 €. L'excédent de fonctionnement aurait dû être affecté à l'apurement partiel du déficit d'investissement. Le budget 2020 doit intégrer cette décision.

1.4.1 Affectation des résultats 2019

1.4.1 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter à la couverture partielle du déficit d'investissement 2019 le montant de l'excédent constaté à la section Fonctionnement soit 3 480.85 € par inscription à l'article 1068 de la section Investissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1.4.2 Approbation du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif Restaurant de Longny 2020 comme suit :

Section Fonctionnement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
11	Charges à caractère général	4 700,00	75	Loyers	4 800,00
42	Amortissements	8 200,00	74	Participation de la commune	10 009,00
23	Virt à l'investissement	1 909,00			
	TOTAL	14 809,00		TOTAL	14 809,00

Section Investissement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
21	Installations gles	10 000,00	16	Caution	1 800,00
16	Caution	1 800,00	1687	Autres emprunts	10 000,00
1681	Rembt avance commune	6 250,00	40	OP Amortissements	8 200,00
	Report déficit 2019	7 339,00	21	Virement du fonctionnement	1 909,00
			1068	Excédent capitalisé	3 480,00
	TOTAL	25 389,00		TOTAL	25 389,00

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1.5 Lotissement de Moulicent

M. BRILHAULT commente le budget 2020 et précise qu'il a intégré le remboursement des 20 000 € sur les avances de la commune et la vente d'un lot, bien que cette vente ne soit pas envisagée dans l'immédiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif LOTISSEMENT de MOULICENT 2020 comme suit :

Section Fonctionnement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
11	Charges à caractère général	1 000,00	7015	Vente de terrain	13 384,00
678	Rompus de TVA	2,00	71355-042	Variation terrains	64 301,00
71355-042	Annul stock initial	63 299,00			
71355-042	Vente de lot	13 384,00			
	TOTAL	77 685,00		TOTAL	77 685,00

Section Investissement

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
1678	Rembt avance	20 000,00	3555-040	Annul stock initial	13 384,00
3555-040	Terrains aménagés	64 301,00	3551040	Reprise stock initial	63 299,00
			001	excédent reporté	26 701,00
	TOTAL	84 301,00		TOTAL	103 384,00

Cette délibération est adoptée par 50 voix et 1 abstention.

2. Subventions aux associations

Le tableau des subventions proposées par la commission lors de sa séance du 2 février figure au dossier remis aux membres du conseil à leur entrée en séance. Il figure en annexe 2 au présent PV.

Mme DESAILLY demande qu'on rappelle les bases concernant les voyages scolaires.

Jean-Claude DURET donne Lecture des dispositions votées par le Conseil le 2 juin 2016.

Christian BAILLIF ajoute que du fait de cette délibération la commission et le Conseil n'ont pas besoin de délibérer pour les voyages scolaires.

Mme ENCELIN demande pourquoi la Chorale de Neuilly figure en dernière ligne du tableau et non pas dans la catégorie dont elle ressort naturellement.

Le Maire indique que la demande est arrivée après la séance de la commission.

M. BANCELIN estime que si la demande n'a pas été examinée par la Commission elle ne devrait pas être incluse dans le tableau.

Le Maire remarque que rien n'empêche le Conseil de statuer sur une demande particulière et Mme DESAILLY indique que cette chorale est de création récente, qu'elle réunit une dizaine de chanteurs et chanteuses, qu'elle n'a jamais demandé de subvention et ne connaît sans doute pas bien le processus. Le Maire propose en conclusion que la demande de cette chorale soit réexaminée par le Conseil lorsque sa demande aura été formalisée avec les éléments demandés à tous les bénéficiaires associatifs.

M. LEGRAND demande des précisions sur l'association Centre ONYX.

Mme ROYER BERGER lui précise qu'il s'agit d'un refuge pour équidés maltraités situé à St Victor de Réno.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-approuve les subventions accordées aux associations pour l'année 2020 selon le tableau joint en annexe 2 au présent PV à l'exception de la subvention concernant la chorale de Neuilly ;

- arrête en conséquence le montant des subventions accordées à 52 305 € ;

- invite la chorale de Neuilly à représenter sa demande en produisant les mêmes éléments que ceux exigés de tous les bénéficiaires ;

- donne pouvoir au Maire pour procéder au versement des subventions attribuées ;

- prend acte que le montant connu à ce jour pour les aides aux voyages scolaires s'élève à 2 620 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Taux des impôts locaux 2019

Le Maire rappelle que nous devons approuver le taux des impôts locaux pour l'exercice 2020. Il propose de maintenir les taux cibles définis lors de la création de la commune et confirmés depuis lors.

M. BRILHAULT apporte les précisions suivantes :

- la Taxe d'habitation sur les résidences principales est en voie de disparaître, la fin du processus étant fixé à 2023 ;
- les bases et les taux sont figés à leur niveau 2017 mais la révision mécanique des bases du foncier se traduira par une augmentation de 0.9 % en 2020 ;
- il précise, en réponse à une question de Gilles ORY, que si les nouvelles constructions n'apporteront pas de taxe d'habitation, un mécanisme correcteur est mis en place pour que le foncier soit bonifié à proportion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir pour 2020 les taux « cible » suivants :

Taxe d'habitation	10,11 %
Foncier Bâti	7,79 %
Foncier Non Bâti	25,66 %

Cette délibération est adoptée par 50 voix et 1 voix contre..

- *M. TOUSSAINT quitter la séance. Le nombre de membres présents passe à 43.*

4 - Attribution des marchés Couvertures

Christian BAILLIF rappelle que la consultation concernant les travaux de couverture sur l'Hôtel de ville de Longny et sur l'église de Neuilly a dû être relancée après une première consultation déclarée infructueuse par le Conseil. La commission des marchés a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par l'architecte Charles MONHEE le 21 février. Il demande à Jean-Claude DURET d'exposer les propositions de la commission.

4.1 Hôtel de ville de Longny au Perche

Quatre entreprises ont remis une offre, les mêmes que lors de la première consultation. Jean-Claude DURET présente les notes obtenues par les candidats pour le critère « Prix » et pour le critère « Technique » ainsi, que le classement qui en découle.

Mme SACHS-JEANTET demande où se trouve le siège de l'entreprise Delaubert.

Jean-Claude DURET : à Condeau.

M. GRUDE s'étonne de la très grande amplitude des prix entre les candidats.

L'architecte a relevé, indique M. DURET, que plusieurs entreprises, celle dont le prix est le plus élevé notamment, ont répondu en proposant des prestations correspondant aux grands monuments historiques et qui ne sont nullement requises pour notre édifice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide d'attribuer à l'entreprise DELAUBERT CONSTRUCTIONS le lot 1 Réfection globale de la couverture/charpente de l'Hôtel de ville de Longny au Perche pour un montant TTC de 140 339.23 € augmenté de l'option Traitement de charpente pour le montant TTC de 2 698.86 €,**
- **Donne pouvoir au Maire pour signer le marché correspondant et procéder à toutes démarches nécessaires pour la mise en œuvre des travaux.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2 Église de Neuilly

Les mêmes 4 entreprises ont remis une offre pour ce lot. Une cinquième, l'entreprise RIVET, a remis une offre également. Les mêmes écarts de prix importants sont observés entre les candidats.

Jean-Claude DURET présente les notes obtenues par les candidats pour le critère « Prix » et pour le critère « Technique » ainsi, que le classement qui en découle.

Mme GAREL demande quel est le délai imparti pour les travaux.

M. DURET précise qu'il est de 7 mois après l'OS de démarrage.

Mme ENCELIN ajoute que lors de la commission il a été remarqué qu'un écart important existait entre les entreprises dans le % prévu pour le remplacement des tuiles et que cela explique en partie les écarts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide d'attribuer à l'entreprise Patrick RIVET le lot 2 Restauration partielle de la couverture de l'église St Germain à Neuilly sur Eure pour un montant TTC de 34 364.00€**
- **Donne pouvoir au Maire pour signer le marché correspondant et procéder à toutes démarches nécessaires pour la mise en œuvre des travaux.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Avenant au contrat de M. Monhee pour la couverture de l'Hôtel de ville

Jean-Claude DURET rappelle que le contrat initial de maîtrise d'œuvre de M. MONHEE pour l'opération de couverture de l'Hôtel de ville prévoyait une enveloppe de travaux de 68 000 € HT et un taux de 12.5 %.

L'ampleur des travaux initialement prévus ayant augmenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux (montant attribué à l'entreprise Delaubert Constructions au point 4.1) ayant par conséquent sensiblement augmenté, il convient d'ajuster la rémunération de l'architecte sur cette nouvelle enveloppe.

Mme ENCELIN demande si, le montant des travaux ayant augmenté, il ne serait pas possible d'envisager une diminution du taux des honoraires.

M. DURET estime qu'en dépit de l'augmentation de l'enveloppe, l'opération reste d'une ampleur limitée et que de surcroît, du fait de la déclaration infructueuse de la première consultation, le travail d'analyse de l'architecte a dû être effectué 2 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Prend acte que le coût initial du projet de couverture de l'Hôtel de ville était fixé à 68 000 € alors que le coût prévisionnel tel qu'il résulte de la consultation qui vient d'avoir lieu sera de 119 248.40 € HT,**
- **Décide que la rémunération de monsieur MONHEE, architecte, pour ce lot sera de 12.5 % du montant estimé des travaux soit 119 248.40 € HT,**
- **Donne pouvoir au Maire pour conclure avec M. MONHEE l'avenant correspondant à sa mission.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

-

6 - Attribution du marché Espaces verts

Deux entreprises seulement ont répondu à notre consultation lancée le 27 décembre. L'analyse des offres a été effectuée par URBI CONSEIL et l'écart de prix existant entre les deux offres étant considérable, le travail de la commission des marchés a été simplifié.

Jean-Claude DURET commente les notes obtenues, note « Prix » et note « Technique ». Il remarque que le candidat le mieux placé est également celui qui connaît le mieux le contexte des prestations.

M. GRUDE s'interroge sur les raisons d'un tel écart de prix.

M. DURET observe que le prix proposé par MDC Paysages est nettement inférieur alors que les surfaces qu'il a prévu sont nettement supérieures à celles relevées par son concurrent.

M. DUTEIL demande combien de passages sont prévus dans l'offre MDC.

M. DURET précise qu'il est de 10 en règle générale avec quelques variations dans des localisations très particulières. S'il s'avérait qu'il soit nécessaire d'augmenter le nombre de passages, il serait parfaitement possible d'en passer commande à MDC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide d'attribuer le marché accord cadre d'entretien des espaces verts de la commune à l'entreprise MDC Paysage de Moulicent pour un montant cumulé de 100 786.10 € HT pour les années 2020,2021 et 2022 réparti comme suit :**
 - ❖ **2020 : 33 528.70 HT**
 - ❖ **2021 : 33 628.70 HT**
 - ❖ **2022 : 33 628.70 HT**
- **Donne pouvoir au Maire pour conclure le marché correspondant et pour délivrer à l'entreprise MDC Paysages l'OS correspondant au premier marché subséquent concernant l'année 2020 et pour procéder à tous actes ou démarches permettant la mise en œuvre de ce marché.**

Mme de CHASTENET, personne en lien avec l'entreprise MDC, déclare ne pas prendre part au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des 49 membres votant.

7 - Avenants relatifs aux travaux de l'église de Malétable

Le Maire annonce que plusieurs décisions doivent être prises concernant le chantier de Malétable qui souffre des conditions météorologiques.

A sa demande, Jean-Claude DURET détaille ces décisions :

- 25 m² d'enduits supplémentaires sur la tourelle sud, la plus visible du public, sont à prévoir. Le devis de l'entreprise Pierre et Patrimoine Houdayer titulaire du lot s'élève à 2 258.60 € HT
- Ce travail supplémentaire et surtout les conditions climatiques depuis plusieurs semaines ne permettent pas de réaliser un certain nombre de tâches extérieures dans des conditions garantissant leur bonne tenue. Il serait justifié d'accorder aux entreprises un délai supplémentaire global de 1 mois ;
- Cet allongement du délai d'exécution aurait pour effet de prolonger d'autant la mise à disposition de la base vie et des échafaudages. Le coût supplémentaire à envisager serait de :
 - 348 € HT à P.P Houdayer pour la base vie
 - 1 825 € HT à Locatech pour les échafaudages ;
- Cet allongement du délai consenti aux entreprises se traduira par une présence plus longue également du maître d'œuvre qui sollicite une rémunération complémentaire de 900 € HT.

Mme ENCELIN remarque qu'un allongement d'1 mois sera peut-être insuffisant et qu'il faudrait envisager un peu plus.

Christian BAILLIF rapporte l'avis de M. MAFFRE selon lequel il ne faut pas allonger de manière inconsidérée le délai sinon les entreprises risqueraient « d'en profiter » et d'être moins présentes sur le chantier ce qui n'est pas le but recherché. S'il s'avère qu'il devienne nécessaire d'envisager un nouvel allongement, la nouvelle municipalité fera ce qu'elle estime devoir faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte le devis supplémentaire pour des travaux d'enduits de l'entreprise P. P Houdayer d'un montant de 2 258.60 €**
- **Accepte le devis supplémentaire de mise à disposition des installations de la base vie pour 1 mois de l'entreprise P.P Houdayer d'un montant de 348 € HT ;**
- **Accepte le devis supplémentaire de mise à disposition des échafaudages pour 1 mois de l'entreprise Locatech d'un montant de 1 825 € HT ;**
- **Décide d'augmenter la durée globale d'exécution des tranches optionnelles 1 et 2 de 1 mois pour l'ensemble des entreprises ;**
- **Donne pouvoir au Maire pour conclure les avenants des entreprises P.P Houdayer et Locatech,**
- **Donne pouvoir au Maire pour délivrer les OS de prolongation de délai d'exécution des phases optionnelles 1 et 2 à l'ensemble des entreprises,**
- **Donne pouvoir au Maire pour conclure l'avenant correspondant au complément de mission du cabinet BMAP Benoît MAFFRE pour un montant de 900 € HT ;**
- **Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Avenant relatif aux travaux rue de l'abbé Brionne

Christian BAILLIF rappelle que par délibération du 3 octobre 2019 le Conseil a accepté de fixer sa participation aux travaux d'aménagement de la rue de l'abbé Brionne diligenté par la CdC à 109 803.45 €. La consultation des entreprises qui vient d'être réalisée permet de réviser ce montant à la baisse. Il précise que les travaux doivent en principe débiter en avril prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte le plan de financement actualisé concernant les travaux d'aménagement de la rue de l'abbé Brionne à Longny comme suit :**

Coût de l'opération	237 780.00
FCTVA	39 005.43
FAL	12 000.00
CdC	93 387.29
Longny les Villages	93 387.28
Total	237 780.00

- **Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant n°1 correspondant de la convention entre la commune et la CdC pour l'aménagement de la rue abbé Brionne et de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Demande de subventions drapeau 14.18 de Longny

Pour solliciter les subventions en vue de la restauration du drapeau de la guerre 14/18 de Longny il est nécessaire d'approuver le plan de financement présenté par le Maire qui en commente le détail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le plan de financement concernant la restauration du drapeau 14/18 de Longny au Perche comme suit :**

Dépenses		Recettes	
Restauration	2 460.00	Mécènes	1 000.00
Vitrine	830.00	ONAC	500.00
		Commune	1 790.00
Total Ht	3 290.00		3 290.00

- **Donne pouvoir au Maire pour présenter toute demande de subvention sur ces bases et plus généralement pour accomplir toute démarche visant à la recherche et l'obtention de subventions.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 – Demande de subventions pour la restauration des bancs clos de l'église de La lande

Christian BAILLIF indique qu'il en va de même pour la restauration des bancs clos de l'église de La Lande sur Eure dont il décrit les éléments financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le plan de financement concernant la restauration des bancs clos de l'église de La Lande sur Eure comme suit :**

Dépenses		Recettes	
Restauration	14 100.00	Conseil départemental	2 115.00
		Commune	11 985.00
Total Ht	14 100.00		14 100.00

- **Donne pouvoir au Maire pour présenter toute demande de subvention sur ces bases et plus généralement pour accomplir toute démarche visant à la recherche et l'obtention de subventions.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – Demande de subventions pour le relevage de l'orgue de l'église de Longny

Aucun partenaire n'ayant été identifié à ce jour, le Maire indique qu'il n'est pas possible d'établir un plan de financement. Par ailleurs, les travaux qui vont débiter à l'église conduisent à différer le relevage de l'orgue ce qui ne présente pas d'inconvénient majeur selon le restaurateur.

12 - Adhésion au réseau Églises ouvertes

Le Maire décrit les conditions d'accès au réseau de promotion des églises à la visite « Églises ouvertes » qui sont essentiellement des conditions d'ouverture au public. L'adhésion procure un certain nombre d'avantages outre la création d'une page propre à l'édifice sur le site www.eglisesouvertes.eu : production de documents multilingues, bannière, plaque, brochures et promotion événementielle. Le réseau coopère avec l'association des petites Cités de caractère qui y voit un moyen de développer l'attractivité de ses villes membres.

Le droit d'entrée pour chaque église, à verser 1 fois seulement, est de 350 €. L'association des petites Cités de Caractère prend 200 € à sa charge pour l'église St Martin et la paroisse apporte les 150 € complémentaires.

La cotisation annuelle est de 150 € par église.

Mme ENCELIN demande si la chapelle ND de Pitié pourrait entrer dans le réseau.

M. DURET indique que le réseau concerne apparemment les lieux où le culte est régulièrement pratiqué.

M. DUTEIL demande s'il n'y a pas de risque à ouvrir ainsi les édifices.

Christian BAILLIF indique que selon l'association il y aurait plutôt plus de vol dans les églises fermées que dans les églises ouvertes. Cela ne dispense pas de prendre certaines précautions néanmoins.

Mme DESAILLY se demande quel plus apporterait notre adhésion.

Danièle LALAOUNIS estime que cela contribue à développer l'attrait de la commune et de son patrimoine donc le tourisme.

M. DELABRE pense qu'il faudrait inventorier précisément le contenu de l'église et faire un livret d'accueil.

Danièle LALAOUNIS précise que l'inventaire a été fait et que le livret serait réalisé par le réseau.

Mme ROYER BERGER informe les membres du conseil que dans certains endroits le Conseil départemental a participé au financement de grilles qui permettent au public de contempler le contenu des églises non gardées sans y pénétrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide d'adhérer au réseau Églises ouvertes et d'y inscrire l'église St Martin de Longny au Perche ;**
- **Prend acte de ce que le droit d'entrée unique sera versé par l'association des Petites Cités de Caractère à hauteur de 200 € et par la paroisse à hauteur de 150 € ;**
- **Prend acte que la cotisation annuelle s'élève à 150 €/an/église ;**
- **Donne pouvoir au Maire pour procéder à toute démarche et signer tous documents rendant l'adhésion de la commune effective.**

Cette délibération est adoptée par 41 voix, 6 voix contre et 3 abstentions.

13– Frais annexes de formation du personnel

Le Maire rappelle que nous avons pris le 23 février 2017 une délibération concernant l'indemnisation des personnels municipaux pour les frais de déplacements et les frais de repas engagés dans le cadre de leur formation. La valeur de l'indemnité vient d'être relevée par décret et portée à 17.50 €.
Pour éviter de devoir prendre une délibération chaque fois que le seuil est relevé par les Pouvoirs publics, il suggère d'aligner l'indemnisation accordée à nos collaborateurs sur les valeurs fixées par arrêté pris dans le cadre du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **Que les indemnités kilométriques des personnels se rendant en formation ou en mission en utilisant leur véhicule personnel seront calculées sur la base du barème fixé par le Centre de Gestion de l'Orne,**
- **Que les frais de repas non pris en charge par les organisateurs de formations ou autres seront remboursés aux personnels sur présentation des justificatifs, dans la limite fixée par arrêté en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,**
- **Que cette mesure dérogatoire s'applique à toutes les formations et toutes les missions qui débiteront en 2020.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Néant

Questions orales

Élections municipales : Mme ENCELIN regrette que certaines communes (peu) n'aient pas associé les membres de la liste qu'elle conduit à la tenue des bureaux de vote.

Petites cités de caractère : Mme ENCELIN demande pourquoi l'annexe 3 et son volet pluriannuel n'a pas été diffusée contrairement à ce qui avait été dit.

Le Maire confirme que l'annexe a été diffusée à l'ensemble des membres du Conseil.
(NdR : par mail le 21 novembre 2019)

En clôturant le dernier conseil de la mandature, Christian BAILLIF adresse ses remerciements aux conseillers et aux conseillères qui ont participé aux travaux avec assiduité et il salue celles et ceux qui ne seront plus à la table du Conseil après les prochaines élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

ANNEXE 1

Conseil municipal n° 37 du 5 mars 2020

Budgets 2020
Présentation générale effectuée par Jean-Claude DURET

Pourquoi adopter des budgets avant les élections municipales ?
Pour permettre à la nouvelle municipalité de fonctionner en n'ayant aucune contrainte de délai pour les adapter si elle le juge nécessaire.

1 – BUDGET GENERAL COMMUNE

1.1 Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, 2 134 509.00 € sont en hausse de 2.6 % par rapport au budget 2019.
Les points les remarquables sont les suivants :

615 les dépenses d'entretien, toutes confondues totalisent 237 000 €, montant jamais atteint. Elles intègrent l'évolution du coût de l'entretien des espaces verts dont le Conseil désignera l'attributaire plus loin en séance.
En contrepartie, les dépenses engagées en personnel temporaire diminueront considérablement Article 628278.

L'article 6135 inclut pour la première fois la location du panneau d'information électronique à hauteur de 8 164 € et la location des toilettes au stade de foot pour 3 661.00 €

Au 6156 nous prévoyons pour la première fois la maintenance des défibrillateurs qui vont être installés dans les 8 communes déléguées soit 3 000.00 €.

Au chapitre 14, les Atténuations de produits prévoient le montant de notre Attribution de compensation, selon l'appellation officielle, (138 025 pour être précis) décidé par la CLECT et validée par le Conseil municipal du 1^{er} août 2019.

Au chapitre 65, les Indemnités des élus et les charges correspondantes sont budgétées en tenant compte du maximum de 9 adjoints (quel que soit le nombre qui sera finalement choisi par la prochaine municipalité) et en tenant compte de la revalorisation annoncée par le gouvernement.

Au 657364 Subventions aux établissements industriels et commerciaux, la somme correspond d'une part aux 2 500 € nécessaires pour équilibrer le budget de la Boucherie et d'autre part à celle de 10 009 € pour équilibrer celui du Restaurant.

Au 658 figure l'enveloppe allouée pour les subventions aux associations et voyages scolaires. Elles seront examinées plus loin dans l'ordre du jour.

Les Charges financières incluent pour la première année le remboursement de l'emprunt contracté pour l'église de Malétable. Elles ne comprennent pas celui de l'emprunt qui sera vraisemblablement contracté pour la réalisation des travaux de l'église de Longny dont le premier remboursement ne devrait intervenir qu'en 2021.

Enfin, une somme de 652 074 € est nécessaire pour l'équilibre de la section Investissement.

Les Recettes réelles de fonctionnement 2 225 500.00 en progression de 2.6 % également, tout en restant raisonnables dans les évaluations.

La Taxe d'habitation doit continuer d'être compensée par l'état. Ajoutée au Foncier, le produit doit rester stable autour de 690 000 €.

Les Dotations devraient continuer de s'établir autour de 1 360 000 €

Les revenus des immeubles sont en diminution en prévision de la vente des ateliers de la route de Monceaux.

La synthèse des sections de fonctionnement et d'investissement fait apparaître un suréquilibre de 434 525.00 €.

1.2 Investissement

Dépenses

Le remboursement des emprunts en capital atteindra 86 000 €.

Nous prévoyons l'éventualité de devoir faire une avance au budget du Restaurant pour la relance de son exploitation, avance que nous avons estimée à 10 000.00 €.

Les subventions d'équipement pour 362 900.00 € correspondent à l'ensemble des Fonds de concours déjà votés ou susceptibles de devoir être mis en place en 2020. Ils viennent soutenir l'investissement de la CdC dans notre commune.

Parmi l'ensemble des crédits prévus pour les opérations d'équipement, il convient de souligner les points suivants :

A l'opération 11 Église de Longny, nous prévoyons l'ensemble des crédits nécessaires à la réalisation des travaux de la première phase relative au clocher, à la maîtrise d'œuvre et à l'assistance maîtrise d'ouvrage.

La réunion qui s'est tenue le 2 mars avec l'architecte et la DRAC a permis d'établir un AVP dont le séquençage est le suivant :

Phase 1 : restauration du clocher	984 000 € HT
Phase 2 : restauration de la façade occidentale et de la sacristie	431 000 € HT
Phase 3 : restauration des autres façades et couvertures	435 000 € HT
TOTAL hors PSE (Prestations supplémentaires éventuelles)	1 850 000 € HT

Le déroulement des travaux est prévu sur 2020 2021 et 2022 avec un démarrage fin 2020.

L'accompagnement de la DRAC est acquis pour l'ensemble de l'opération à hauteur de 40 % pour tout ce qui concerne le clocher et de 30 % pour le reste.

D'autres financements pourront être recherchés auprès du Conseil départemental et de la Fondation du Patrimoine. Le différentiel sera apporté par un emprunt que nous estimons à 677 000 € pour la phase 1 à conclure en toute fin d'année.

Le lancement de cette opération, c'est un peu le morceau de bravoure de ce budget.

A l'opération 16 Matériels divers nous retrouvons notamment le tracteur et la desherbeuse dont nous avons voté l'acquisition lors du Conseil précédent.

Et nous prévoyons l'installation d'une tribune au stade de foot qui en est cruellement dépourvu.

L'opération 19 Terrains concrétise les décisions prises par le Conseil municipal et qui doivent se concrétiser cette année tant pour la rue Léon Grutel que pour le Minerai.

L'opération 61 Cimetières concerne pour l'essentiel la réalisation des columbarium et jardins du souvenir dans les cimetières de la commune et dont la réalisation a été retardée par l'incendie survenu dans l'entreprise à laquelle nous avons confié le marché.

L'opération 70 concerne l'achèvement des travaux à l'église de Malétable. Il s'agit de crédits inscrits en RAR. Nous avons cependant prévu un complément de 8 000 € pour d'éventuels travaux supplémentaires en fin d'opération. Nous en verrons quelques-uns plus loin dans l'ordre du jour.

A l'opération 75 nous avons inscrits les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux de couverture de l'Hôtel de ville dont l'attributaire sera désigné plus loin dans l'ordre du jour. Un complément de subvention sera demandé au Conseil départemental.

L'opération 79 voit réinscrits les crédits nécessaires pour la restauration du square Eugène Cordier. La future municipalité décidera de la suite à donner à ce projet.

L'opération 92 concerne l'Accessibilité et la mise en conformité de tous nos lieux publics. Les marchés ont été attribués lors du Conseil du 19 décembre 2019. Le lot VRD est engagé.

L'opération 93 doit permettre d'achever les études du projet concernant la salle des fêtes de Moulicent.

A l'opération 94 ne sont inscrits que les honoraires d'études de rénovation de la piscine tels que décidés par le Conseil le 23 janvier dernier. Il appartiendra à la future municipalité de décider de la suite à donner à ce dossier et de passer le marché subséquent correspondant.

Deux opérations sont regroupées sous le numéro 96 :

- La rénovation partielle de la couverture de l'église de Neuilly. Les crédits inscrits sont suffisants pour couvrir le choix qui sera fait plus loin dans l'ordre du jour ;
- La modification du local technique de Neuilly rendu nécessaire par le transfert de la compétence Assainissement à la CdC.

Recettes

Toutes les subventions inscrites sont certaines.

L'emprunt concerne l'église de Longny

Le FCTVA correspond à la TVA récupérable sur les investissements plus le rattrapage de 2 des 3 trimestres 2019 en retard.

Les remboursements d'avance concernent :

20 000 € de remboursement du lotissement de Moulicent

40 000 € de reversement de la TVA sur investissement de la station service de Neuilly

7 000 € de reversement de la station service pour une première annuité des avances remboursables faites par la commune.

Les produits de cession concernent :

45 000 € pour la vente des ateliers de la route de Monceaux

15 000 € pour la vente d'un chemin à M. Besnier

16 000 € pour la vente d'un tracteur et la reprise d'une desherbeuse conformément aux décisions du conseil du 23 janvier.

Les opérations d'ordre patrimoniales concernent la fin des opérations relatives à l'achat groupé des véhicules électriques et le rattachement des frais d'études de divers chantiers.

L'équilibre de la section Investissement est réalisé par :

- La reprise de l'excédent 2019 pour 796 591 €
- Le virement de la section fonctionnement pour 652 074 €.

2 – STATION SERVICE DE NEUILLY

2.1 Fonctionnement

Le budget est établi sur une base de 400 000 litres de carburants tant en achat qu'en recettes avec une marge moyenne de 4 centimes/litre.

Les charges à caractère général comprennent également 2 années de maintenance car l'annuité 2019 ne nous a pas été facturée.

La reprise du stock correspond à la valeur constatée au 31 décembre 2019.

Les recettes prévoient la constatation d'un stock final de 40 000 l. Nous serons ainsi en mesure de passer commande sans nous préoccuper du montant qu'il sera possible de constater comme stock de fin d'année.

La quote-part de subvention correspond à l'amortissement de la DETR.

La section Fonctionnement est présentée en équilibre à 660 601.00 €.

2.2 Investissement

Aucun investissement n'est à prévoir en 2020.

En revanche nous devons effectuer le reversement de la TVA récupérée sur les investissements (38 357 €) qui n'a pu être reversée en 2019 pour des raisons techniques.

Nous prévoyons également le premier reversement à valoir sur les avances de la commune.

La constatation du stock final à 40 000 € est la contrepartie des crédits inscrits en fonctionnement.

Les recettes d'investissement sont constituées par la reprise du stock initial, la contrepartie des amortissements des équipements et la reprise de l'excédent de la section fin 2019.

La section Investissement est présentée en sur équilibre de 32 128 €.

3 – BOUCHERIE DE NEUILLY

3.1 Fonctionnement

Aucune particularité à cette section pour son volet dépenses sauf le virement à la section Investissement.

Les recettes comprennent ;

- Une subvention d'équilibre de la commune pour 2 500 € comme vu au budget général,
- Les loyers sur les bases actuelles,
- La reprise de l'excédent constaté fin 2019.

La section Fonctionnement est présentée à l'équilibre à 20 964.00 €

3.2 Investissement

En dépenses :

- 5 000 € destiné à couvrir les honoraires de la première partie de mission du cabinet Archi Triad conformément aux décisions du Conseil ainsi que le coût du diagnostic Amiante plomb nécessaire à la réalisation des études de projet.

Il est rappelé que la réalisation effective des travaux dépendra de la décision qui devra être prise par la nouvelle municipalité.

Une Décision Modificative du budget devra alors être prise.

- 4 800 € pour le remboursement de l'annuité en capital de l'emprunt souscrit en 2012.
- La reprise du déficit de la section constaté fin 2019.

En recettes :

- Les opérations d'ordre relatives aux amortissements
- Le virement de la section Fonctionnement

La section Investissement est présentée en équilibre à 18 114.00 €.

4 – RESTAURANT DE LONGNY

La situation particulière de l'établissement actuellement fermé nous a conduits à prendre les orientations suivantes :

Introduire dans les charges générales les frais engagés pour la recherche d'un nouvel exploitant (CCI et annonces) ainsi que la reprise des charges d'électricité et d'assurances et l'élaboration d'un nouveau bail.

Prévoir dans les recettes uniquement 6 mois de loyer.

La reprise de l'excédent constaté fin 2019 permet de limiter la subvention de la commune à 10 009 €.

La section Fonctionnement est présentée en équilibre à 18 289 €.

Section Investissement

Par mesure de prudence, nous avons envisagé la possibilité d'être amenés à réaliser quelques nouveaux aménagements en fonction des discussions qui auront lieu avec le futur preneur. Nous avons donc inscrit une provision de 10 000 € qui ne correspond à aucune nécessité précise à ce jour.

Nous avons prévu de reverser la caution du premier exploitant et d'encaisser celle du nouveau.
Nous avons également prévu d'effectuer un premier reversement sur les avances consenties par la commune.

L'équilibre de la section nécessite un virement du Fonctionnement de 5 389 €.

La section Investissement est présentée à l'équilibre à 25 389 €

ANNEXE 2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations	2020				
	Nom	Demande	N°adh.	Accor	Observation
Asso Sportives - 1					
Tennis club Longny		450	25	450	
Tennis de Neuilly sur Eure		500	36	500	
Tennis de table ALTT		600	5	300	
Longny Cyclo Club		600	33	600	
AGNE (gym Neuilly)		500	52	500	
The Coyotes Line Dance		1200	15	800	
Club Sportif du pays de LONGNY (foot)		3000	67	2500	
Gym l'aigle		30	1	30	1 enfant
Pétanque Saint Victorienne		500	28	500	création fin 2019
La truite Longnytienne		400	100	400	
Manou Neuilly		300		300	
Cavalier du perche		1000		600	
Asso culturelles - 2					
MJC Longny		9000	132	9000	
Culture Art et Patrimoine Longny		1200	21	1200	
Comité de Jumelage Longny		600	20	600	
Echollines		300	42	300	
Rev'Neuve la Salette		1200	19	1000	
Patrimoine aux sources de l'Eure		400	18	400	
Fondation du Patrimoine		230		230	
Asso. des Aînés - 3					
Club des Amis Longnyciens			135	600	
Club de l'Amitié de Marchainville		550	92	550	
Club des Anciens de nos villages Neuilly			100	400	
Club de la Joie de Vivre				600	
Asso. Amicales - 4					
Famille Paroissiale (Foyer rural)		900	40	900	
Anciens Combattants Longny FNACA		400	57	400	
APTYNE (train de Neuilly)		500	26	500	
Amicale du personnel intercommunal		700	35	700	
Amicale des sapeurs pompiers de Longny		1000	35	1000	
JSP Longny		1000	10	1000	
Les Amis des Moulins 61 (Raienville)		300	84	300	
Centre ONYX (protection animal)			7	800	
Comité des fêtes - 5					
VAL		4500	16	4500	
Comité des fêtes de Neuilly				1000	
Comité des fêtes de Moulicent		800		800	
Comité des fêtes de Maléttable (viva)		1000		1000	
Comité des fêtes de Marchainville		1000	12	1000	
Comité des fêtes de La Lande		1000	25	1000	
Comité des fêtes de Saint Victor		2500		2500	
Comité des fêtes de Monceaux		800		600	
Confrérie des Fins Gourmets		2500	26	2500	
Assoc. Éducatives - 6					
APE école primaire Neuilly		1200	6	1000	
APEL Notre Dame école privée			52	700	52 enfants
USEP école primaire Longny		700	27	700	
La CRAIE		600	8	800	
Association Sportive collège				760	
Foyer Socio-Educatif Collège		1000	98	1000	
3IFA Alençon		270	9	270	9 enfants
CFA Le Mans		60	2	60	2 enfants
MFR Vimoutiers		30	1	30	1 enfant
CFA Val de Reuil		60	2	30	2 enfants
CFA Alençon		120	4		4 enfants
Autre - 7					
ADMR		1900	76	1900	
UNA			59	1475	
Secours Catholique		300		300	
France Alzheimer				100	
Donneur de sang				100	
Verneuil BMX		120	4	120	4 enfants
LPO		150		100	
Choral de Neuilly				300	
TOTAL				52605	